



Chemloul &  
Associés

## Newsletter N° 4

Janvier 2016

[Actualité juridique parue au journal officiel de la République Algérienne](#)



INTERNATIONAL



FISCALITE

Convention entre le Gouvernement de la République algérienne et le Gouvernement du Royaume de l'Arabie Saoudite en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur le capital, signée à Riyad le 19 décembre 2013, elle indique les définitions générales, les impôts concernés, les méthodes d'élimination de la double imposition, la procédure d'accord mutuel ainsi que l'échange des renseignements.

Ratifiée le 27 décembre 2015 (JO n° 01 du 6 janvier 2016 p.3)



Convention du travail maritime, adoptée par la conférence générale de l'organisation internationale du travail, dans sa quatre-vingt-quatorzième session, à Genève, le 23 février 2006, ratifiée le 7 octobre 2015.

Décret présidentiel n° 15-260 du 7 octobre 2015 (JO n° 5 du 31 janvier 2016 p.3)

## NATIONAL



La loi de finances pour 2016 a fait l'objet d'une rectification dans son article 90.

Loi n° 15-18 du 30 décembre 2015 (rectificatif) (JO n° 5 du 31 janvier 2015 p.62)



## SERVICE PUBLIC

L'observatoire national du service public a été créé auprès du ministère de l'intérieur dans le but d'évaluer et de superviser les actions de mise en œuvre de la politique nationale dans le domaine de la promotion et du développement du service public et de l'administration.

Décret présidentiel n° 16-03 du 07 janvier 2016 (JO n° 2 du 13 janvier 2016 p.12)



## FINANCE

Les conditions et les modalités d'offres en matière de crédit à la consommation ont fait l'objet d'un arrêté interministériel qui fixe la liste des produits éligibles, les conditions d'accès et d'octroi du crédit.

Arrêté interministériel du 31 décembre 2015 (JO n° 1 du 6 janvier 2016 p.17)



## IMMOBILIER

L'arrêté interministériel du 13 septembre 1992 relatif aux droits de construction applicables aux territoires situés hors des parties urbanisées de communes a été complété par l'arrêté interministériel du 18 novembre 2015.

(JO n° 3 du 17 janvier 2016 p.15)



La date de lancement de l'adjudication par appel à la concurrence pour l'octroi de licences d'établissement et d'exploitation de réseaux publics de télécommunications mobiles de quatrième génération (4G) et la fourniture de services de télécommunications au public a été fixée au 7 janvier 2016.

Arrêté du 5 janvier 2016 (JO n° 2 du 13 janvier 2016 p.39)



Les indices des salaires et matières du 2ème trimestre 2015, utilisés dans les formules d'actualisation et de révision des prix des marchés de travaux du secteur du bâtiment, des travaux publics et de hydraulique (BTPH) ont été homologués.

Arrêté du 21 octobre 2015 (JO n° 3 du 17 janvier 2016).

## BANQUE D'ALGERIE

Le taux de la prime due au titre de la participation au fonds de garantie des dépôts bancaire a été fixé en application du règlement n° 04-03 de la banque d'Algérie du 04 mars 2004 relatif au système de garantie des dépôts bancaires, le taux de la prime que doivent verser les banques ainsi que les succursales de banques étrangères exerçant en Algérie.

Instruction n° 01-16 du 21 février 2016.

Pour plus d'informations :

[www.chemlouletassocies.com](http://www.chemlouletassocies.com)